

« Ne laissez aucune île derrière »
Position de l'Association des ONG Régionales du Pacifique sur le
Changement climatique

(Juillet 2009)

En signant la Convention Cadre des Nations Unis sur le Changement Climatique (CCNUCC) en 1992 et le Protocole de Kyoto en 1997, les dirigeants mondiaux reconnaissaient qu'un dérapage important de la température moyenne terrestre aurait des conséquences dévastatrices sur la vie sous toutes ses formes.

Cependant, et malgré les solides preuves scientifiques présentées dans le 4ème Rapport du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), une volonté politique unifiée de résoudre ce problème manque toujours cruellement.

Durant la 13ème Conférence des Parties (COP13), à Bali en décembre 2007, les dirigeants mondiaux ont défini la Feuille de Route de Bali (BAP). La BAP impose aux gouvernements de parvenir à un accord équitable et réalisable avant le COP15 à Copenhague en décembre 2009. Afin de garder l'augmentation de la température moyenne mondiale autant que possible en dessous de 1,5 degré Celsius, il est essentiel qu'un accord engagé et ambitieux soit trouvé à Copenhague.

Dans le cadre du COP14 à Poznan en 2008, les Dirigeants de l'Alliance des Petits Etats Insulaires (AOSIS), face aux répercussions que la variabilité du climat fait peser sur leurs économies et moyens de subsistance, ont insisté sur le fait qu'un réchauffement de 2 degrés pourrait déjà être trop élevé. Afin de limiter l'impact sur les Pays Insulaires en Développement (PIED) et leurs sociétés, ils ont demandé que les objectifs de réduction des émissions imposent une augmentation globale de température bien en dessous de 1,5 degré Celsius (au-dessus des niveaux préindustriels).

Le sommet de Copenhague doit parvenir à un accord juridiquement contraignant imposant des réductions d'émission importantes, ambitieuses et équitables, afin de contrer un chaos climatique ayant déjà des répercussions inacceptables sur les sociétés et l'environnement. Ces efforts doivent être soutenus par des mécanismes et politiques de financement, permettant un développement durable, accélérant la révolution des énergies renouvelables et protégeant nos héritages environnementaux et culturels, tout en répondant aux besoins des sociétés les plus vulnérables et en particulier celles des PEID.

Sans volonté politique de la part des états listés dans l'Annexe 1 de la Convention des Parties

et des pays développés, il est invraisemblable que les pays en développement commencent à négocier des engagements.

Il est de plus moralement inacceptable que la communauté mondiale continue à reporter son engagement ferme à fournir un soutien financier aux pays vulnérables. En effet ces pays luttent déjà contre les effets dévastateurs du changement climatique, fardeau placé sur leurs épaules par les activités historiques des pays développés.

L'exposé de position des Organisations des Sociétés Civiles (OSC) du Pacifique développera les quatre points de la Feuille de Route de Bali suivants :

Adaptation; II. Mitigation; III. Transfert technologique; IV. Mécanismes de financement. I.

I. ADAPTATION :

L'adaptation au changement climatique est cruciale : ses répercussions sont déjà visibles et ne feront que s'empirer dans l'avenir. Le manque de nourriture et d'eau, l'accroissement de l'intensité et de la fréquence des tempêtes tropicales, les inondations de zones côtières et la propagation de maladies vectorielles et hydriques posent de graves risques aux moyens de subsistance et à la santé de milliards de personnes, en particulier dans les pays en voie de développement.

Parmi tous les impacts négatifs du changement climatique, la hausse du niveau des mers, déjà source des déplacements internes et internationaux de population, préoccupe particulièrement les peuples insulaires du Pacifique.

Les conséquences négatives du changement climatique sont maintenant prouvées scientifiquement et il est grand temps d'agir.

La planète et ses habitants ne peuvent guère se permettre de nouvelles manœuvres dilatoires, sous couvert d'évaluations, d'études et de recherches diverses. Il est de plus important de différencier les sources de financement de l'adaptation et de la mitigation. Bien que l'obtention de fonds pour la mitigation reste un défi, il demeure plus facile de financer un projet de mitigation que d'adaptation.

Les Organisations des Sociétés Civiles du Pacifique demandent aux pays industrialisés de :

I) Reconnaître la situation extrême des populations des îles basses des PEID, pour qui la hausse du niveau des mers est inévitablement source de déplacement forcé.

II) Soutenir une approche proactive par les populations des îles basses des PEID, dans le but de déterminer les actions et procédures à mettre en place en réponse aux pertes inévitables de terres, de culture, de tradition et d'identité.

III) Inclure un nouveau mécanisme financier dans les Accords de Copenhague, permettant d'évaluer le coût réel du déplacement forcé de population dans les PEID.

IV) Garantir que les gouvernements des PEID et des pays en développement aient accès aux connaissances et expertises nécessaires à la mise en place des programmes d'adaptation.

V) Renforcer les capacités et sensibiliser les populations des SIDS et pays en développement à l'adaptation au changement climatique, via le transfert des technologies appropriées d'adaptation.

VI) Mettre en place un cadre de travail pour l'application et l'intégration des mesures d'adaptation dans les stratégies locales et nationales de développement.

VII) Assister les PEID, les pays en développement et leurs gouvernements respectifs, dans l'implémentation des programmes d'adaptation du COP15.

VII) Rendre disponible les technologies d'efficacité énergétique et de production renouvelable et propre de l'énergie, en excluant l'énergie nucléaire et charbon, le captage et stockage du carbone (CSC), et autres technologies destructrices de l'environnement.

II. MITIGATION :

Afin d'éviter les répercussions négatives des scénarios catastrophiques de changement climatique, les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites de 45% par rapport au niveau de 1990 d'ici 2020, avec une réduction à terme de plus de 80 % d'ici 2050. Des preuves scientifiques récentes suggèrent que le 4ème Rapport d'Evaluation du GIEC sous-estimait les impacts des rétroactions (relations internes entre les différents effets du changement climatique) liées au cycle du carbone, qui sont encore peu comprise et souvent sous-estimées.

Les Organisations des Sociétés Civiles du Pacifique demandent :

I) Un pic et déclin des émissions mondiales de carbone d'ici 2015.

II) Une réduction rapide et globale des émissions des pays industrialisés de 45 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2020.

III) Un engagement à long-terme des pays industrialisés et de l'Annexe 1 à diminuer les émissions de carbone de 85 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2050.

IV) Des mesures de Réduction des Emissions de la Déforestation et Dégradation Forestière (REDD), afin de traiter les problèmes liés aux forêts, incluant les problèmes de permanence, de fuite, de biodiversité et des droits des populations indigènes et autres communautés

traditionnelles dépendant des forêts.

IV) Qu'aucun nouveau mécanisme de marché n'introduise l'utilisation des crédits-forêts.

III. TRANSFERTS TECHNOLOGIQUES :

Pour que le monde puisse se tourner vers un développement durable, à faible empreinte carbone et minimisant la possibilité de haute sensibilité climatique, des technologies et expertises écologiquement responsables et à faible empreinte carbone de régulation du climat doivent être mis à disposition des pays en développement, de leurs Actions d'Atténuation au Niveau National (NAMA) et mesures d'adaptation, dans le contexte du développement durable. Les PEID doivent être soutenu financièrement et technologiquement pour renforcer leur procédures décisionnels, afin d'inclure explicitement les risque liés au changement climatique à tous les niveaux des négociations sur le climat et des plateformes politiques climatiques.

Les activités des pays industrialisés et de l'Annexe 1 sont les causes du changement climatique. Ces pays doivent assumer la responsabilité de la prise en charge du problème, en développant des technologies alternatives propres et durables.

Les Organisations de Société Civile du Pacifique appellent à :

I) Renforcer les capacités technologiques des PEID afin de contrer les effets du changement climatique au niveau national.

II) Promouvoir et développer des technologies appropriées, endogènes (développées localement), respectueuses de l'environnement, de l'égalité homme-femme et des handicaps.

III) Soutenir financièrement et technologiquement les MVC et les pays en développement afin de pousser leurs processus décisionnels à prendre en compte les risques climatiques

IV) Mettre en place un Mécanisme de Développement Propre révisé et renforcé, délivrant des technologies environnementales réalistes et appropriées aux besoins nationaux des PIED et des pays les moins avancés (PMA), afin de faciliter la transition vers une économie de l'énergie propre.

V) Les pays industrialisés doivent supporter financièrement en totalité les agences de recherche nationales et régionales des PEID dans leurs efforts de Recherche, de Développement et de Déploiement de nouvelles technologies propres, durant la prochaine période d'engagement (2013-2017)

IV. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET MECANISMES FINANCIERS

Certains pays développés ne se sont toujours pas clairement engagés à non seulement réduire leur empreinte carbone, mais aussi à augmenter leurs contributions aux programmes d'adaptation au changement climatique des PEID et autres pays en développement vulnérables. Cet engagement limité pose un fardeau supplémentaire sur les épaules de pays qui luttent déjà pour améliorer à la base les conditions de vie de leurs populations.

Il est clair qu'en vue de la mise en place d'un développement à faible émission carbone et de moyens de subsistance compatibles au changement climatique, le développement et l'action climatique doivent aller complètement de pair. Cependant, les mécanismes de financement de la lutte contre le changement climatique doivent être complètement découplés des fonds d'Aide Publique au Développement (APD), déjà utilisés pour l'amélioration des services de santé ou d'éducation et la mise en place des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Les Organisations des Sociétés Civiles du Pacifique appellent à :

- I) Un engagement des pays de l'Annexe 1 et des autres pays développés à allouer des fonds spécifiques et additionnels à la lutte climatique, et non pas à réorienter les flux existants d'APD (Aide Publique au Développement).
- II) Une contribution des pays industrialisés à un Fond d'Adaptation, indépendant des budgets nationaux et déterminée par une formule utilisant les paramètres suivants :
 1. Le niveau d'émission de gaz à effet de serre du pays (reflétant sa responsabilité) et
 2. Un indice de PIB (reflétant sa capacité à payer).
- III) Une contribution annuelle d'au moins 300 Milliards de dollars, dont 140 Milliards obtenus en utilisant la formule du point ii ci-dessus. Cette contribution sera utilisée pour le développement des énergies propres et autre activités de mitigation, la protection des forêts et l'adaptation. L'adaptation seule demandera un budget d'au moins 63 Milliards de dollars par an.
- IV) Des fonds spécifiques et différenciés destinés aux PEID, en particulier aux populations des îles basses qui doivent faire face à un déplacement total ou partiel.
- V) Des fonds supplémentaires destinés aux programmes d'adaptation et aux efforts de réduction et de gestion des risques des PEID et des pays en développement vulnérables.
- VI) Ce que ces fonds ne soit pas destinés à des technologies sales, chères et désuètes comme l'énergie nucléaire et charbon ou le captage et stockage du carbone (CSC).

Nouveaux arrangements et mécanismes institutionnels de soutien du financement

international :

VII) Un nouvel arrangement institutionnel de financement dans les accords de Copenhague, pour faciliter l'adaptation, la mitigation et le développement technologique.

VIII) Ce que cet arrangement institutionnel de financement soit créé dans le cadre du CCNUCC (dépendant des Nations-Unies), demandant ainsi des ressources et une assistance techniques additionnelle permettant de s'assurer que les fonds sont repartis de manière équitable, efficace, opportune.

IX) Une gouvernance démocratique, ouverte et transparente de ces mécanismes, permettant la participation et les contributions des pays directement affectés, en particulier les PEID.

X) Le rejet de la proposition d'un mécanisme de distribution géré par la Banque Mondiale¹.

XI) Une fenêtre multi-mécanisme, couvrant non seulement les coûts d'implémentation des mesures d'adaptation, mais aussi les coûts d'assurance, de réhabilitation et de compensation des répercussions négatives du changement climatique.

¹ Ces fonds inquiètent beaucoup les OSC du Pacifique. Les fonds nécessaires à la lutte contre le changement climatique doivent à tout prix être des subventions, et non des prêts, au risque de perdre leurs utilités.